



la GAZETTE de Val Cenis

Juillet 2025

L'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE *Vivons dehors !*

L'EDITO DU MAIRE

p. 2

ACTUALITÉS

p. 4

Inaugurations

Le Critérium du Dauphiné Libéré

Commémorations de la Libération

DOSSIER - OUTDOOR

p. 9

Spécial diversification des APN

Un nouvel exploitant pour le camping
de Bramans

AquaScenis: un projet
qui avance à grands pas

ZOOM : FAIRE GARDER SES ENFANTS À VAL CENIS

p. 12

ORGANISATION DES SOINS

p. 16

LES FINANCES

p. 17

INFO - PERSPECTIVES PLU

p. 21

LES ASSURANCES DE LA COMMUNE

p. 22

HISTOIRE DE FACTURE D'EAU

p. 24

TRIBUNE :

p. 25

Vivre la démocratie à Val Cenis

ETAT-CIVIL

p. 26

ILS ENTREPRENNENT

PORTRAIT

p. 27



Commune de
Val Cenis

L'ÉDITO DU MAIRE



Jacques
Arnoux

66

*Chères Cenisvalliennes,
chers Cenisvaliens,*



Sans vouloir céder au pessimisme, il faut reconnaître que nous traversons une période d'incertitude, tant à l'échelle internationale que nationale.

L'Europe se trouve à un carrefour décisif de son histoire: le bouclier de défense américain s'effrite, l'Ukraine se voit délaissée, la Russie se retrouve renforcée, tandis que la politique américaine, incarnée par le slogan « America First », redéfinit les équilibres mondiaux. L'ordre international né de l'après-guerre, censé garantir la paix, vacille désormais, et l'adage « malheur aux vaincus » semble à nouveau régir le sort de bien des peuples, à l'image des Palestiniens.

En France, l'incertitude demeure palpable: la dissolution de l'Assemblée nationale, suivie d'élections houleuses, puis d'une longue attente pour la formation d'un nouveau gouvernement rapidement censuré, ont plongé le pays dans une période de turbulences, peu favorable à la stabilité économique et à la confiance des investisseurs. Les débats parlementaires loin de rassurer, rappellent davantage les joutes d'une cour de récréation où s'affrontent invectives et intérêts partisans, bien plus qu'ils ne participent à l'élaboration de solutions visant un intérêt collectif. Trop souvent, ces échanges aboutissent à détricoter des lois essentielles, au détriment de l'intérêt général. Le doute s'installant, le populisme et les fausses promesses s'en trouvent renforcées.

Au cœur de cette agitation, nos sociétés semblent glisser vers un individualisme croissant, alors même qu'il serait urgent de retrouver le chemin de la solidarité, d'accueillir la diversité comme porteuse d'avenir et de renforcer notre capacité à vivre ensemble. Plus que jamais, il nous appartient de cultiver l'écoute, le respect et l'unité pour relever, ensemble, les défis de notre temps.

Les orientations, probablement nécessaires, prises par les deux gouvernements successifs afin de réduire la dette publique (3 300 Md€ - 113 % du PIB) ne manqueront pas d'impacter notre vie quotidienne et la capacité de nos collectivités locales à répondre aux attentes de la population.

Le financement de l'investissement communal à Val-Cenis s'appuie principalement sur les économies réalisées en fonctionnement - notre « capacité d'autofinancement » - ainsi que sur les subventions que nous pouvons percevoir.

La diminution des aides du Fonds vert pour le climat, si elle paraît justifiée dans l'optique de réduction du déficit national, rappelle toutefois combien les collectivités, qui portent près de 60 % de l'investissement public, sont essentielles à l'avenir du pays et à la transition écologique. C'est dans cet esprit que le budget 2025 et le plan pluriannuel d'investissements ont été conçus, en conjuguant ambition et prudence. L'ambition est de réaliser nos projets sans alourdir la fiscalité (les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017), et en ayant recours à l'emprunt que pour financer des projets structurants et porteurs d'avenir. C'est ainsi que la réhabilitation/requalification de la piscine, équipement touristique indispensable à une station telle que Val-Cenis, la rénovation énergétique de l'école de Lanslebourg, la création d'une crèche multi-accueil à Sollières ou encore le projet de SEM Foncière pour rénover, construire et gérer des appartements pour la population permanente ou pour les saisonniers, ont été retenues, dans le cadre d'une gestion rigoureuse du fonctionnement communal. Le projet de zone multi-activités, multi-saisons, ou encore celui de luge quatre saisons, que nous peinons à mettre en œuvre faute de maîtrise foncière, nous semble également des équipements nécessaires pour maintenir, face à la concurrence, l'attractivité de notre station de montagne.



En tant que commune support de station récemment labellisée « station classée de tourisme », Val-Cenis porte une responsabilité particulière : celle de garantir la vitalité d'une économie territoriale largement fondée sur le tourisme, sans toutefois occulter le poids non négligeable de l'agriculture. Selon l'étude du cabinet G2A en partenariat avec le Crédit Agricole, les 23 692 lits de Val-Cenis ont généré en 2024 pas moins de 1 559 500 nuitées – soit 51 % des nuitées de Haute-Maurienne (dont 61 % en hiver), en lien direct avec le ski alpin. Les dépenses touristiques ont avoisiné les 110 millions d'euros (91 571 591 € en hiver et 18 153 273 € en été), et le chiffre d'affaires du domaine skiable a progressé de près de 60 % depuis 2015, franchissant la barre symbolique des 20 millions d'euros au cours de l'hiver 2024/2025.

Face à ces enjeux, il est essentiel de poursuivre une stratégie ambitieuse et responsable, conciliant attractivités touristiques et agricoles, ainsi que résilience écologique. Notre priorité demeure le bien-être de toutes et tous, et la pérennité de notre territoire. Cela implique non seulement d'investir dans des équipements structurants et modernes, mais aussi d'accompagner la diversification de l'offre touristique afin de réduire notre dépendance à la seule saison hivernale et de valoriser notre patrimoine naturel et culturel tout au long de l'année.

L'engagement collectif de la commune, des partenaires institutionnels et de l'ensemble des acteurs socio-économiques locaux (agriculteurs, artisans, commerçants, associations...) se révèle plus indispensable que jamais pour innover et renforcer notre capacité d'adaptation. Saisissons les opportunités offertes par la transition écologique : mobilité douce, efficacité énergétique, préservation des ressources... **Pour que Val Cenis demeure une destination exemplaire avec un cadre de vie agréable et dynamique, aujourd'hui comme demain.**

C'est au prix d'une exigence partagée par tous les acteurs de notre commune que nous pourrons continuer à conjuguer développement économique, conciliation des activités touristiques et des activités agricoles et pastorales, solidarité locale et protection de notre environnement montagnard unique. Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous vous souhaitons un excellent été.

DIVAGATION DES CHIENS

Nous recevons de nombreuses courriers de vacanciers et d'habitants qui se plaignent de la divagation de chiens dans les différents villages et sur les fronts de neige.

Outre les déjections que cela entraîne et qui ne donnent pas une belle image de notre station, cette divagation peut être **dangereuse, avec des risques de morsures.**

Nous vous rappelons que la Loi interdit la divagation des animaux domestiques, et que le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier **« de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. (Il est prescrit) que les chiens et chats errants soient saisis et conduits en fourrière. »** (Art. L211-22 du Code Rural et de la pêche).

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien qui sera en état de divagation sera capturé par la police municipale, emmené en fourrière et donnera lieu à une verbalisation du propriétaire.

“ Un chien qui se promène seul aux environs de la maison de son maître, alors que ce dernier est à l'intérieur, est en état de divagation, car il n'est pas sous une surveillance effective de son maître ;

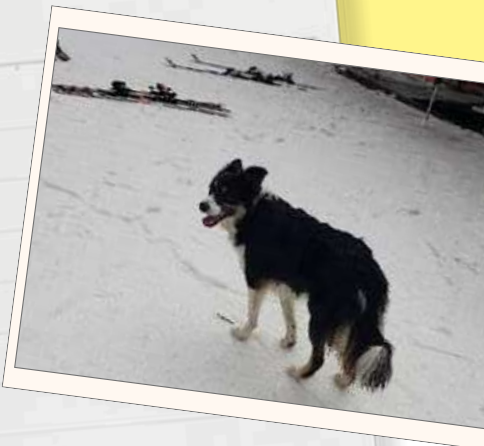
Un chien de troupeau ou de protection qui se trouve en extérieur alors que le troupeau est dans l'écurie est en état de divagation, car il n'est pas dans une action de garde ou de protection.”

Nous comptons sur le civisme des propriétaires de chiens pour ramasser les déjections de leur animal en tous lieux de la Commune et pour ne pas laisser divaguer leur animal.

66

Témoignage

Notre fils est inscrit aux cours Ski cool qui ont lieu chaque week end le samedi avec l'ESF de Termignon. Depuis le début de la saison nous avons des chiens qui sont sur le front de neige, qui courent après les skieurs, qui jouent entre eux en bousculant les personnes présentes et cela terrorise certaines personnes. Il y a des enfants qui sont présents et pour les plus petits leurs visages à hauteur de leurs mâchoires.



L'INAUGURATION DU TÉLÉSIÈGE DES ROCHES BLANCHES

Un nouveau souffle pour le secteur du domaine skiable de Val Cenis Termignon.

Le télésiège des Roches Blanches fait peau neuve !

Depuis cet hiver, un nouveau télésiège à pris place sur les hauteurs de Val Cenis Termignon. Pour remplacer une installation construite en 1989 par un appareil nouvelle génération, Val Cenis a choisi le réemploi. Le nouveau télésiège débrayable des Roches Blanches est essentiellement composé de pièces de seconde main rachetées à d'autres stations. Cette approche technique permet de réduire de 90% l'utilisation de matières premières pour dix fois moins d'émission de gaz à effet de serre.



QUELQUES CHIFFRES :

Les éléments de seconde main mis en place ont seulement **10 ANS**

Durée de vie de ces éléments **40 ANS**

Temps de montée passe **DE 12 MIN À 5 MIN**

Le nombre de pylône est passé **DE 21 À 12**

Seulement **10%** d'éléments neufs

Inauguration 14 mars 2025

Ce choix d'installer un télésiège d'occasion s'inscrit dans une démarche à la fois écologique et économique, en donnant une seconde vie à un matériel encore performant tout en modernisant l'offre du domaine skiable. Plus confortable, plus rapide, le nouveau télésiège permet d'optimiser efficacement une arrivée en altitude pour skieurs et piétons. Le chantier à été réalisé en un temps record, entre mi-août 2024 et fin décembre 2024. Les personnes impliquées ont mené à bien cette opération dans des conditions parfois difficiles. L'ouverture du télésiège la veille de Noël a été un merveilleux cadeau pour tous nos vacanciers et professionnels de la station. Ce nouvel élan pour les Roches Blanches s'inscrit pleinement dans la démarche de Val Cenis, qui vise à moderniser ses infrastructures tout en préservant son environnement.

LA FÊTE DES ALPES

Après une première édition en 2024 au Col du Petit Saint Bernard, la Fête des Alpes se déplace le long de notre frontière avec l'Italie pour se dérouler au col du Mont Cenis **les 30 et 31 août prochains**. Ce rendez-vous populaire permet d'unir par la fête nos deux pays, de valoriser la coopération transfrontalière et de réunir les acteurs franco-italiens de cette coopération pour montrer leurs liens d'hier et d'aujourd'hui. Cela coïncide avec l'ambition du Traité du Quirinal signé par les Présidents des Républiques française et italienne. Un évènement coordonné par le Département avec notre commune, les communes italiennes voisines, la métropole de Turin et la Région Piémont.

Plus de 5000 personnes sont attendues pour cette expérience unique ! Au plaisir de vous y retrouver!

POUR EN SAVOIR + :





Un nouvel espace de travail partagé

Profiter des pistes de ski le matin et travailler au calme l'après-midi est désormais possible !

La commune a aménagé, dans les anciens locaux du trésor public, 4 postes de télé-travail en mairie de Lanslebourg-Mont-Cenis. Cet espace est ouvert aux locaux, comme à nos vacanciers qui voudraient travailler pendant leur séjour à la montagne.

Il est nécessaire d'être équipé d'un ordinateur portable avec ses propres accessoires (casque, adaptateurs si possible...). Une fiche d'inscription devra être complétée à votre arrivée pour l'utilisation des locaux ou être envoyée par mail en amont (accueil@mairie-valcenis.fr).

Enfin, il est possible d'imprimer sur place en se rapprochant de l'accueil de la mairie selon le tarif d'impression habituel.

Horaires : 8h30-18h00 - toute l'année
Réservation conseillée : 04.79.05.91.62

	Extérieur à Val Cenis (séjour, ...)	Tarif réduit (étudiant, bénéficiaire du chômage, RSA, AAH, Cenisvaliens, ...)
Demi-journée	6 €	3€
5 demi-journées	25€	15€
Journée	10€	5€
5 journées	45€	25€
Mois	180€	*100€

* Forfait valable uniquement hors-vacances scolaires en saison hivernale et sous réserve en saison estivale.
Le paiement se fait en liquide uniquement, auprès des assistant·es administratif·ves.



LES PETITS FLAMBEAUX

La montagne française unie pour un évènement féérique

Sous la coordination de France Montagnes et pour la deuxième année, le temps d'une soirée, l'ensemble des acteurs de la montagne française - Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, Domaine Skiable de France, Syndicat National des Moniteurs du Ski Français - organisent simultanément des descentes aux flambeaux.

L'OBJECTIF ?

Récolter un maximum de fonds pour des programmes solidaires permettant aux enfants qui n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances de découvrir nos magnifiques montagnes et leurs bienfaits. Évènement féérique par excellence et grand incontournable d'un séjour à la montagne en hiver, les descentes aux flambeaux émerveillent petits et grands! Pour participer à la fête tout en faisant une bonne action, **le public est invité à acheter des flambeaux dont l'ensemble des bénéfices sera reversé à 3 associations.**



Les résultats de 2025 sont très encourageants: environ **20 000 flambeaux vendus, grâce à cela 5000 enfants ont pu être accueillis en station.** Au-delà de la beauté et des souvenirs pour chacun des protagonistes, **c' est un geste de cœur** qui s'opère. C'est l'alliance parfaite entre l'esprit montagnard , la magie de l'hiver et la solidarité.

66 Témoignage - Florence HANQUIEZ

« L'ensemble des équipes de l'Association Petits Princes vous remercie très sincèrement pour la collecte que vous avez organisée en faveur de la réalisation des rêves d'enfants et d'adolescents gravement malades. Nous sommes touchés que votre générosité se soit tournée vers nous à l'occasion de votre journée de solidarité. Grâce à cette belle initiative, de nouveaux rêves vont pouvoir être réalisés, illuminant le quotidien de nombreux petits princes et petites princesses. »



PARKING DE BELLECOMBE : *une évolution du stationnement en 2025*

Le site de Bellecombe constitue l'une des principales portes d'entrée du Parc National de la Vanoise, offrant un accès unique aux véhicules en cœur de Parc, à 2300 mètres d'altitude.

Pour préserver ce site exceptionnel tout en permettant à chacun de le découvrir, la commune de Val Cenis investit depuis plusieurs années dans l'amélioration de l'accueil des visiteurs : construction d'un bâtiment avec toilettes sèches, réaménagement écologique du parking (désimperméabilisation), création d'aires de pique-nique et installation de signalétiques pédagogiques. En été, un service de navettes est également mis en place par la Commune jusqu'à Entre Deux Eaux, avec un tronçon gratuit entre Termignon et Bellecombe.

Afin de poursuivre cette dynamique d'accueil, de pouvoir la financer et d'encourager l'usage des transports collectifs durables, la commune a décidé

de rendre le stationnement payant sur les parkings du Coëtet, de Bellecombe et sur les places de stationnement disponibles en bordure de chaussée entre ces deux parkings, dans la mesure où le véhicule n'empiète pas sur la chaussée.

Le paiement du stationnement sera en vigueur uniquement durant la saison estivale, soit **du 6 juillet au 31 août**.



POUR CETTE SAISON, LES TARIFS SERONT LES SUIVANTS :

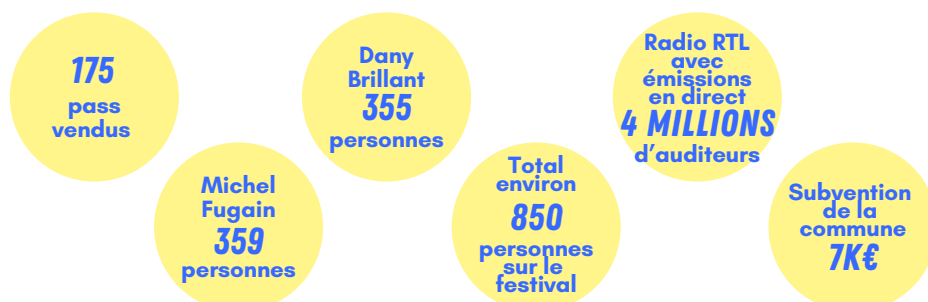
- Pour un stationnement d'une durée de 0 à 4 heures : 5 €
- Pour un stationnement à la journée (durée > 4h et jusqu'à 23h59) : 8 €
- Pour chaque jour de stationnement supplémentaire consécutif : 5 €

Le paiement se fera via une borne installée en aval du parking du Coëtet, positionnée comme un péage au centre de la chaussée. Il s'agit d'un système sans barrière : la circulation restera totalement libre sur la RD126. Les visiteurs sélectionneront la durée de stationnement souhaitée et recevront un ticket. Des contrôles seront assurés par la police municipale.

Ce nouveau dispositif vise à concilier préservation du site, confort des visiteurs, et incitation à des mobilités plus respectueuses de l'environnement.



Le printemps de Val Cenis 2025 en chiffres :



L'inauguration des espaces sans tabac



Des zones sans fumée pour une commune qui respire : un projet porté par le dynamisme des jeunes élus du Conseil Municipal Jeunes (CMJ).

Vendredi 11 avril, la commune a officiellement inauguré 27 Espaces Sans Tabac, en présence des élus, du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) et de Mme Annie Rivier, vice-présidente de la ligue contre le cancer. **Cette initiative vise à protéger les habitants – en particulier les plus jeunes – du tabagisme passif et à promouvoir un environnement plus sain.**

Le Conseil Municipal Jeunes a participé au choix des lieux. Les panneaux ont été installés dans des endroits particulièrement fréquentés par les enfants et les familles, comme les aires de jeux, les abords des écoles ou encore les arrêts de transport scolaire.

Un nouveau pas vers une commune plus respirable tournée vers la santé publique, le bien-être de tous et la qualité de vie.

Les enfants espèrent aussi trouver moins de mégots au sol, principal élément collecté lors de la journée de ramassage des déchets.

Le Critérium du Dauphiné

Val Cenis accueillait **le 15 juin** la dernière étape du Critérium du Dauphiné. Un événement sollicité par la commune et son maire pour faire rayonner Val Cenis et sa station Hiver-Eté, la Haute Maurienne et la Maurienne au niveau national en ce début d'été.

Une étape financée par le Département, le Fonds de dotation « Maurienne Attractivité », la Communauté de Communes, l'Office de Tourisme, la SEM de Val Cenis et la Commune, pour un événement soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le Critérium du Dauphiné deviendra d'ailleurs à partir de 2026 « le Tour Auvergne-Rhône-Alpes ».

Tous les chiffres d'audience de cette 8^e étape du Critérium du Dauphiné Val-d'Arc > Val-Cenis - Plateau du Mont-Cenis (133,3 km) du Dimanche 15 juin 2025. Diffusion sur France 3 : 2h07min de diffusion entre 15h15 et 17h21

- Une audience moyenne à plus de 1,7 million de téléspectateurs, pour une part d'audience moyenne de 19,4%
 - **C'est la meilleure performance en nombre de téléspectateurs du Critérium du Dauphiné 2025.**
- Un pic d'audience à plus de 2,3 millions de téléspectateurs et 26,3% de part d'audience à 17h04
 - **C'est le meilleur pic d'audience en nombre de téléspectateurs et part d'audience du Critérium du Dauphiné 2025**

"Encore un grand merci à vous et à l'ensemble des équipes impliquées, contribuant grandement à la réussite de l'événement et sa conclusion de la plus belle des manières ! 😊" Maxime Heim, ASO



Accès à la retransmission TV
Supprimer l'extension après
.mp4 pour pouvoir visionner !

VAL CENIS COMMÉMORE LE 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE LA HAUTE MAURIENNE

Une semaine d'événements pour célébrer la victoire de la guerre 39-45

A cette occasion, c'est tout un programme de conférences, d'expositions photos, de visites de lieux rénovés et historiques, impliquant des conférenciers locaux et anciens combattants ainsi qu'une maquette mémorielle réalisée par les écoliers de la commune qui ont été mis en place.

La semaine s'est conclue par une cérémonie au Mémorial du Mont Froid érigé à la sortie du village de Bramans en l'honneur de tous les hommes morts pour la liberté, en présence notamment de la sous-préfète d'arrondissement et des deux consules d'Allemagne et d'Italie. Les écoliers ont entonné le chant des Allobroges.

Pour rappel, la Haute Maurienne a été une des dernières poches de résistance, des armées allemandes et italiennes, dans les secteurs de la Turra, du Mont Froid, de Bellecombe et du Mont Cenis. Entre le 5 et le 12 avril 1945, des combats acharnés se sont déroulés pour contraindre l'ennemi à se replier le 25 avril 1945, soit quelques jours avant la signature de l'armistice. Les habitants des villages du secteur ont participé à ces combats en transportant au plus près des zones de combat les munitions, divers matériels, nourriture et redescendant blessés et morts.

Témoignage du porteur du projet **Patrick Bois** auprès de la Préfecture de Savoie

"J'ai évoqué l'historique des combats d'avril 1945, l'attachement de la Haute Maurienne au devoir de mémoire pour cette page de notre histoire, mais plus encore, avec l'occupation italienne, l'évacuation des populations des villages, les explosions et les incendies qui ont détruit les habitations, décimés les troupeaux et le sacrifice des combattants pour libérer définitivement la Haute Maurienne.

Je peux vous affirmer du soutien et de l'aide à toutes nos initiatives de la part de la directrice de l'ONAC-VG (Office National des Combattants et Victimes de Guerre), du Délégué général du Souvenir français pour le Savoie et de son bureau."

Témoignage

de l'auteur Baptiste Chamberod

« il s'agit d'un formidable élan civique et historique qui a été impulsé dans la vallée car les habitants du territoire ont été très nombreux à me fournir des témoignages,

des ouvrages, des archives, des photographies, des notices, des contacts, des conseils et des renseignements qui m'ont été bien utiles pour l'aboutissement de ce projet. »



Dossier spécial **OUTDOOR** **DIVERSIFICATION DES APN** (APN : Activités de Pleine Nature)

L'ESCALADE EN CDESI

Le 14 novembre dernier passait en Commission Départementale des Sites, Espaces et Itinéraires de Savoie un important dossier relatif à la pratique de l'escalade sur Val Cenis pour une inscription au Plan Départemental des Sites, Espaces et Itinéraires (PDESI).

Un projet de diversification ardemment soutenu par la commune et par l'Association des Guides et Accompagnateurs, l'AGAM et son président.

Il s'agit plus précisément des trois sites de pratique suivants :

- Le site d'escalade du Rocher de Sollières et son parcours alpin
- Les blocs du Col de la Madeleine (3 blocs principaux)
- Le site d'escalade des Dalles du Mollard

Le Département rapporte :

« Ce projet de valorisation des sites d'escalade particulièrement accessibles de la commune, mené avec l'aide et l'implication de l'association locale AGAM, est à souligner.

Ces sites, identifiés d'intérêt départemental en Haute Maurienne, sont des lieux privilégiés pour faire découvrir l'activité escalade de manière encadrée ou en autonomie dans un cadre et un environnement paysager de qualité.

Les compléments d'équipements et mises aux normes des falaises vont contribuer à **améliorer les conditions de pratique et d'accueil pour le public et à sécuriser juridiquement** la gestion de ces sites pour la commune.

Le parcours alpin sur Sollières est un outil intéressant en complément de l'escalade pour faire découvrir et initier notamment le public jeunes (Centre de vacances, scolaires) aux activités verticales, il permet aux socioprofessionnels du secteur de proposer des prestations très complémentaires.

Ces activités verticales contribuent à l'attractivité estivale de ces territoires de montagne. Ce projet permettra de valoriser et mettre en avant touristiquement un ensemble de sites présentant des équipements normés et adaptés pour l'accueil d'un large public. A la suite des principaux échanges et observations partagées en plénière, Nathalie Furbeyre, élue à Val Cenis insiste sur l'aspect volontariste de la commune.

La commune a été contactée il y a un an par les socioprofessionnels, avec un contexte particulier sur l'escalade en secteur de montagne et des interrogations liées aux risques et responsabilités juridiques. Elle explique que la Haute Maurienne Vanoise (HMV) souhaite avoir une démarche de territoire avec une **mise en avant de sites remarquables**. Elle salue la démarche exemplaire de Baptiste D., président de l'AGAM et de la commune, qui se sont tournés vers la CDESI pour un accompagnement juridique.

Baptiste D. (président de l'AGAM) rappelle le contexte du projet et la volonté de l'association de **faire évoluer l'offre, développer le potentiel et officialiser certaines installations** car ces sites sont très fréquentés et vite saturés en été. Il explique le rôle des guides qui ont une double casquette sur ces territoires de montagne ; les équipiers sont presque exclusivement des guides, ils interviennent à titre bénévole sur la création et l'entretien de voies. Il souligne que les sites d'escalade en HMV sont globalement pérennes et entretenus. »

Par décision du Maire, une demande de subvention auprès du Département de la Savoie pour le réaménagement des écoles d'escalade de Val Cenis a été déposée et approuvée pour permettre d'ouvrir droit aux subventions du département, de 60 % sur un montant d'investissement de 28K€.

Un travail entre la commune, la FFME, le département et l'AGAM a permis de rééquiper là où il y a besoin, pour mettre aux normes et renforcer l'offre des sites avec de nouvelles voies, voire de nouveaux secteurs. La matérialisation des parkings, le balisage des accès et des panneaux d'information sont aussi prévus.

NAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ DE PÊCHE DE VAL CENIS

66 Nombreux sont ceux qui l'ont appelé de leurs vœux... Certains beaucoup moins nombreux, ont essayé et se sont investis mais ont dû renoncer rapidement, confrontés à des « querelles de clocher » mais aussi à des visions divergentes, en particulier en termes de gestion du patrimoine halieutique de la Haute-Maurienne. Plus récemment, nous avons repris le flambeau...

A force de conviction et d'échanges constructifs avec les différentes parties prenantes, c'est dans un esprit de confiance et de respect mutuel que nous l'avons fait... pour une plus grande satisfaction des pêcheurs habitants de Val Cenis mais également des touristes amateurs et amoureux de notre merveilleux parcours de pêche. Début 2025, **l'Association « La Gaule de Val-Cenis » est née** du regroupement des **quatre associations historiques de pêche de la commune**, à savoir : La Pêche de Lanslevillard, La Pêche de Lanslebourg, La Gaule de Termignon et La Truite d'Ambin. Gravement affecté par les événements climatiques mais également par des activités humaines parfois mal contrôlées, cet exceptionnel patrimoine halieutique est fragile et mérite toute notre attention. Notre ambition est de le promouvoir mais également de le protéger. Cela passe entre autres par le développement de la pisciculture pour satisfaire aux besoins de **rempoissonnement** tout en préservant les souches autochtones, mais également par la **protection de l'environnement du parcours et l'amélioration de la qualité de l'eau**.

Plus de **120 pêcheurs Cenisvalliens** ont d'ores et déjà pris leur carte de Membre Adhérent 2025 et par anticipation de la saison estivale, de nombreux **touristes** prennent leur carte journalière, hebdomadaire ou annuelle, en ligne sur le site de l'Association ou dans les différents points de vente de la commune.

Dans le cadre d'un processus d'initiation, le **concours de pêche annuel** des jeunes de Val Cenis, organisé par les jeunes Bramanais sur le site du camping du Val d'Ambin, se tiendra le **dimanche 29 juin 2025**.

La Fête de la Ruralité le dimanche 13 juillet, sera sans aucun doute une belle opportunité de faire connaître cette nouvelle Association. Alors longue vie à « La Gaule de Val-Cenis » et bonne pêche à tous..."

Le Président



www.la-gaule-de-valcenis.fr



LE CHEMINEMENT PIÉTON EN HIVER

Afin de satisfaire la demande importante de nos visiteurs l'hiver en matière de balades, et toujours dans un esprit de diversification des activités, la CCHMV, grâce à sa cellule Activités de Pleine Nature, et la collaboration d'un groupe de travail ouvert vers l'extérieur, accompagné de juristes et des services du Département a formalisé **39 balades pour l'hiver. dont plus d'une dizaine se situe sur notre commune !**

Le tout illustré dans un guide (disponible à l'Office de Tourisme et Maison Cantonale pour 1€).

Ces parcours sont répertoriés par niveau :

10 verts 17 bleus 10 rouges 1 noir

Sans oublier le chemin du petit bonheur (jaune)!

Pendant les balades, il est bien recommandé de rester sur les parcours balisés pour respecter la quiétude de la faune sauvage

Des panneaux de balisage indiquent les préconisations à observer, la montagne en hiver requérant des principes de sécurité particuliers.



DU TENNIS !

Avec l'arrivée des beaux jours, Annick CORDIER-PADE et Nathalie FIAT proposent de relancer l'activité tennis sur les terrains de Lanslevillard.

Elles ont tenu des permanences aux terrains les vendredi soir de 17h15 à 19h jusqu'à fin juin. Elles accueillent toute personne souhaitant prendre des renseignements, adhérer et taper la balle !

UN NOUVEL EXPLOITANT pour le Camping de Bramans

La commune de Val Cenis se compose de cinq villages et dispose de cinq terrains sur lesquels, depuis plusieurs décennies, les anciennes communes historiques ont aménagé divers campings pour dynamiser le tourisme.

Au fil du temps, selon leurs sensibilités propres, ces communes ont confié la gestion des campings à des exploitants via divers types de contrats (DSP, bail commercial, etc.).

La commune de Val Cenis est propriétaire du camping « Le Val d'Ambin » situé à Bramans. Le contrat conclu initialement par la commune de Bramans et transféré à la commune de Val Cenis était une DSP (Délégation de Service Public), chaque partie, commune d'une part et délégataire d'autre part ayant des obligations.

La commune a souhaité **faire évoluer les modalités d'exploitation de ce camping** et le conseil municipal, sur proposition d'un groupe de travail composé d'élus, de techniciens et épaulé par un avocat, a décidé d'en confier la gestion à un opérateur privé dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif (BEA). Un BEA est un contrat entre une collectivité et un tiers. A la suite d'un « Appel à Manifestation d'Intérêt », les candidats intéressés ont, sur la base d'un cahier des charges rédigé par le groupe de travail, été invités à définir leur projet d'exploitation et de développement, étant entendu que dans le cadre d'un BEA, le candidat retenu s'engage à prendre à sa charge toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans le bail. Suite à une procédure de sélection préalable des postulants, **l'offre de la société HUTTOPIA a été retenue pour une exploitation sur une période de 25 ans à compter de l'été 2025.** Le conseil municipal a validé le projet de BEA et a autorisé

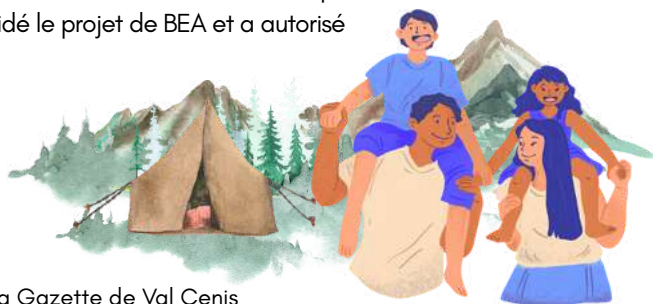
HUTTOPIA est une entreprise indépendante, créée à Lyon en 1999, par la Famille Bossanne, **amoureuse d'un certain art de camper et des grands espaces naturels**. Elle gère 152 sites, répartis dans 8 pays, exploités par la marque HUTTOPIA ou dans le cadre des réseaux City Kamp et Only Camp. Philippe BOSSANNE, Président fondateur aime à dire « *Notre métier est à la fois simple et passionnant : **trouver de beaux sites naturels, s'y implanter sans les abîmer en valorisant la nature et la culture du lieu, installer des équipements légers et réversibles, très bien intégrés au paysage.** Puis inviter des familles plutôt citadines à la recherche d'un contact simple et direct avec la nature, à venir partager des moments de détente et de découverte dans le **respect de l'environnement** ».* Cette approche est en phase avec la philosophie de la commune.

Madame la 1^{re} adjointe à signer le contrat, le Maire attestant de l'authenticité de celui-ci. HUTTOPIA construira de nouvelles habitations légères de loisirs (HLL ; chalets bois), installera des **tentes familiales** confort avec poêle à bois, salle de bain et cuisine, ainsi que des tentes familiales confortables plus classiques mais toujours avec la touche HUTTOPIA, **une piscine, un coin restauration**. HUTTOPIA entreprendra aussi la rénovation du bâtiment d'accueil et des sanitaires, pour un investissement prévisionnel de 3 678 000 euros HT. Des emplacements **camping-cars** et **campeurs libres** seront toujours proposés. HUTTOPIA versera une **redevance financière annuelle** à

la commune composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction du chiffre d'affaires réalisé. Gageons qu'à l'instar d'autres communes (Tignes, Arêches-Beaufort, Val-des-Prés), qui ont choisi de confier l'exploitation de leur camping à HUTTOPIA, et que les élus ont rencontré ou avec lesquelles ils ont échangé par téléphone, cet équipement contribue pleinement au développement touristique de Val Cenis et par là même du village de Bramans. Le preneur, s'est aussi **engagé à travailler avec des prestataires locaux** et ce dans différents domaines (tourisme, produits locaux, artisanat) mais aussi à solliciter de la main d'œuvre locale pour certains travaux.

Patrick BOIS conclut en souhaitant que la population locale réserve le meilleur accueil aux futurs exploitants.

Il remercie pour son travail long et complexe le groupe de travail qui pour faire aboutir ce dossier a fait preuve de persévérance et de pugnacité.



AQUASCENIS :

un projet qui avance à grands pas

POINT D'ÉTAPE

La transformation du centre aquatique des Glières en établissement aqualudique et de bien-être se concrétise en 2025.

En février dernier, l'appel d'offres a suscité un vif intérêt : **douze cabinets d'architectes ont déposé leurs candidatures**, illustrant à la fois la solidité du projet et l'attractivité de notre territoire.

Suite au processus de sélection, c'est **l'Atelier Marchand**, cabinet haut-alpin reconnu pour son expertise architecturale en station de montagne, qui a été retenu. Sa vision, alliant **modernisation des activités proposées et efficacité énergétique du bâtiment**, a fait la différence. Le montant de cette mission de maîtrise d'œuvre, qui comprend la conception de l'extension du bâtiment, la reprise des différents réseaux et le suivi du chantier, s'élève à 413 000 € hors taxes. Le coût des travaux est quant à lui estimé à 4 177 000 € hors taxes selon l'étude programmatique réalisée sur l'équipement en 2024.

Actuellement, la commune travaille avec le cabinet sur les aspects techniques (chauffage, traitement de l'air et de l'eau, etc.) et sur les premières esquisses et plans de l'extension. **Les travaux débiteront dès le début de l'année 2026, pour une durée estimée à 18 mois.**

Rendez-vous dans la prochaine gazette pour découvrir le futur visage d'AquaScenis !

66

Parole d'élue :

Jacqueline Ménard, 1^{re} adjointe
et Maire déléguée de Lanslevillard

*« Un projet moteur pour l'attractivité
et la diversification de Val Cenis »*

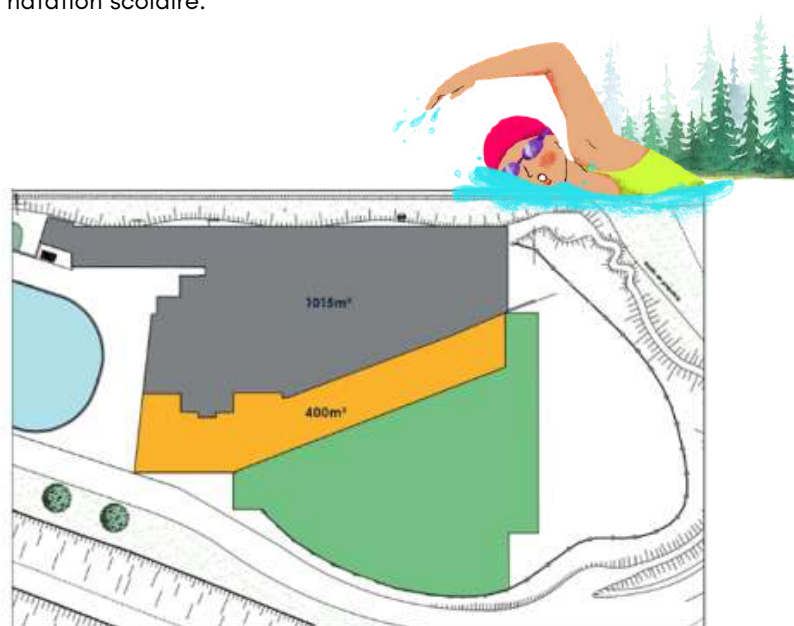
La réhabilitation du centre aquatique des Glières, en proposant des activités de loisirs renouvelées et attractives, est un levier fort pour conforter Val Cenis et la Haute-Maurienne comme une destination touristique dynamique majeure de Savoie. **C'est un projet central du mandat qui entre désormais dans sa phase finale de conception.**

L'espace ludique repensé sera agrandi pour le plaisir des familles, tandis que **le nouvel espace bien-être** offrira une parenthèse de détente avec une **vue imprenable** sur notre domaine skiable et nos montagnes. Les plus sportifs seront également conquis grâce à un **bassin de nage entièrement rénové** et la **création d'une salle de fitness**. **La patinoire se métamorphosera** elle aussi, avec l'ajout d'une toiture équipée de **panneaux photovoltaïques** et d'un nouveau système de froid performant, intégrant la **récupération de chaleur pour chauffer la piscine**.



Au-delà de l'expérience usager, cette rénovation vise à **réduire de manière significative les consommations énergétiques** de l'équipement et à optimiser son fonctionnement, aujourd'hui très énergivore. La commune poursuit ici ses démarches en faveur de la transition écologique et de la sobriété, déjà saluées par la labélisation Flocon Vert.

Une fois réhabilité, cet équipement moderne et fonctionnel profitera pleinement aux jeunes de Val-Cenis, notamment dans le cadre des cycles de natation scolaire.



- Bâtiment existant
- Extension projetée
- Patinoire

Loom FAIRE GARDER SES ENFANTS À VAL CENIS



Rappel historique du service

Depuis une quinzaine d'années, la garde du jeune enfant à Val Cenis est confiée à l'association des **Mini-Pouss**. Historiquement administrée par des **parents bénévoles**, la structure s'est peu à peu **professionnalisée** pour répondre aux besoins de garde de Val Cenis et de Bessans. Les premières années, cette association avait pour but de répondre aux absences de solutions de garde, les objectifs de l'association avaient une **vocation d'entraide entre les jeunes parents du territoire**. En ouvrant ses services au plus grand nombre, l'association a recruté des professionnels à plusieurs reprises afin de répondre à la hausse des demandes de garde et des obligations d'encadrement (taux de diplômés, capacité et degré de vieillissement des structures...).

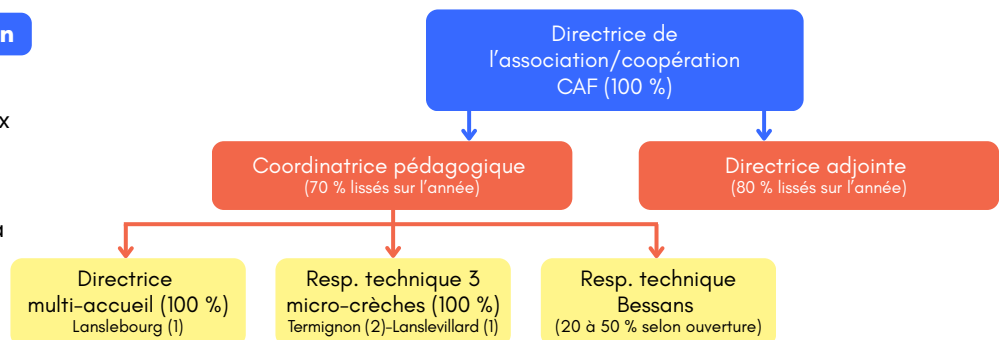
La gestion du quotidien

Au fil des années, les Mini-Pouss se sont agrandis et ont employé **20 emplois temps plein** (ETP) en 2024. Ces dernières années, les équipes ont été particulièrement renforcées. Sur la période 2010-2020, les Mini-Pouss recrutait 10,20 ETP/an en moyenne. Sur 2020-2024, ces effectifs ont doublé et atteignent la moyenne de 21,76 ETP/an.

La répartition des agents entre les sites d'accueil est faite de sorte à faire correspondre les besoins de garde des familles de Val Cenis à l'échelle des cinq villages. Les obligations réglementaires d'encadrement (micro-crèches, multi-accueil) sont également des difficultés supplémentaires dans la répartition des enfants dans les quatre structures à l'échelle de la commune nouvelle.

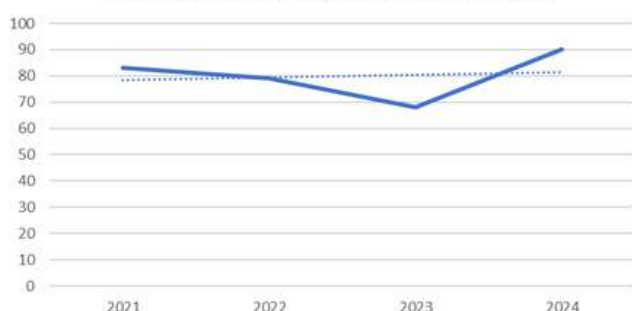
Le bureau de l'association (05/2025)

Afin de coordonner au mieux cette répartition, plusieurs **postes de direction** s'avèrent nécessaires, tant à l'échelle globale que sur les sites d'accueil.

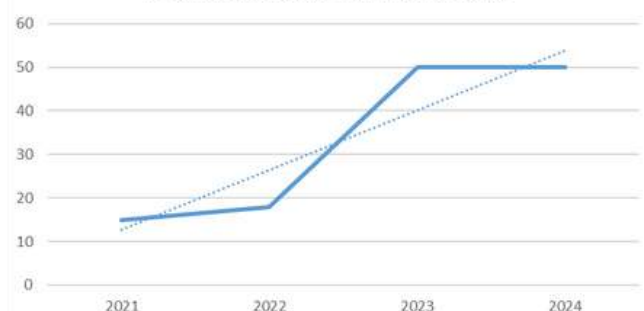


Cette croissance régulière de l'association depuis les années 2000 s'explique par la hausse globale des demandes de garde à l'association. Les graphiques ci-dessous témoignent de l'évolution très récente des **demandes de garde** et de **l'évolution du nombre de places ouvertes** en conséquence.

Evolution du nombre d'enfants inscrits en structure d'accueil collective de la petite enfance à Val-Cenis



Evolution du nombre de places en structure d'accueil collective de la petite enfance à Val-Cenis



Les tendances observées, à Val Cenis comme en France, illustrent le recours de plus en plus systématique aux solutions de garde collectives (crèche) par rapport aux solutions individuelles (assistante maternelle). En Haute-Maurienne comme dans les destinations touristiques de montagne, une forte saisonnalité s'observe. Le service d'accueil fait face à une **demande accrue pendant la saison d'hiver**. La saison d'été équilibre progressivement le pic de remplissage hivernal. Des travaux conduits conjointement avec la CAF et la PMI tentent d'assurer le remplissage global annuel des structures. Cela passe par le **déploiement de contrats à l'année**, mais aussi **l'accueil de gardes occasionnelles** aux intersaisons. **Si ce dispositif vous intéresse, les Mini-Pouss seront en capacité de vous informer sur ce type de contrat.**

Ces spécificités d'organisation demandent donc à tous des **capacités d'adaptation et de résilience**. Compte-tenu de la structure du territoire et des contraintes humaines et logistiques, les réajustements d'équipes sur site sont nombreux au cours de l'hiver et tout au long de l'année en général. La commune est donc **reconnaissante envers les familles et les professionnelles de l'association pour leur adaptabilité** au regard des réorganisations fréquentes de l'accueil du jeune enfant.

ÉTÉ 2025

Comme en 2024, l'association est contrainte de **réorganiser ses services par manque de personnel** ayant les diplômes requis par la PMI (Protection Maternelle Infantile). Concrètement, les enfants pourront être accueillis dans des structures de Val Cenis autres que celles fréquentées habituellement, ce qui demande une **adaptation pour tous** : familles, enfants et personnels.

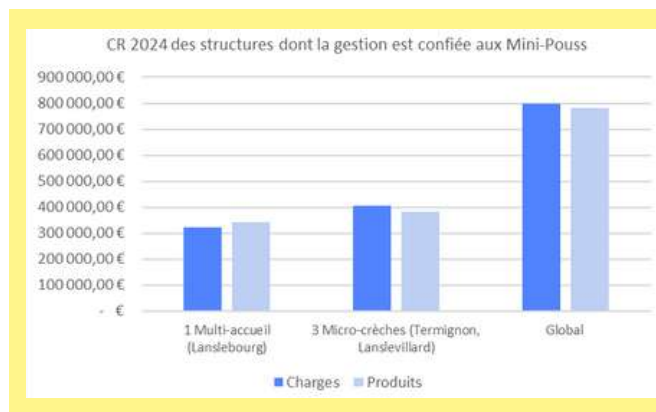
La gestion budgétaire de la structure

Financement des micro-crèches (x 3) :

- Participation de la commune en 2024: 138 300 € - 26 places
- Participation des familles adhérentes qui touchent la subvention CAF (AEJE: Accueil et Eveil du Jeune Enfant) selon le nombre d'heures de garde

Financement du multi-accueil (Lanslebourg) :

- Participation de la commune en 2024: 111 173 € - 24 places
- Participation de la CAF au regard des taux de fréquentation
- Participation des familles adhérentes (de fait, ne touchant pas l'aide de la CAF) selon le nombre d'heures de garde réalisées.



Les naissances à Val Cenis

Les naissances observées jusqu'en 2025 sur le territoire sont assez variables selon les années. Néanmoins, une tendance au maintien avec un léger **solde positif des naissances sur le territoire** s'observe depuis dix ans. Cela permet d'établir une moyenne à 21,86 naissances par an à l'échelle de Val Cenis sur la période 2014-2024.

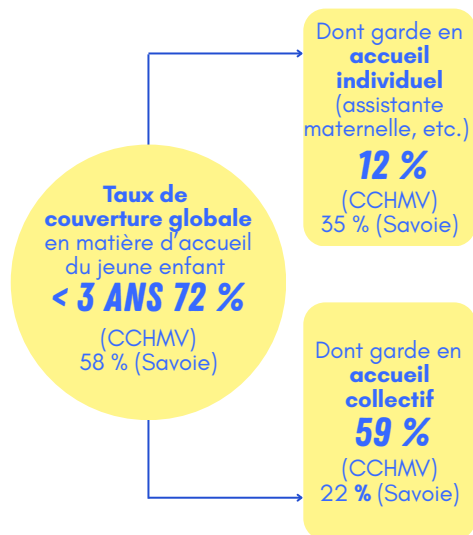
Part des 0-3 ans dans la population
2,8%
(Val Cenis)
1,7% (CCHMV)

Les prévisions, au regard de l'année 2025 et des pressentiments nationaux, la natalité a été **évaluée à la baisse** avec un léger abaissement du nombre de naissances par an, pour atteindre 19,1 naissances par an à Val Cenis. **Les scénarios envisagés dessinent une répartition entre 16 et 20 naissances par an à l'avenir**. Les années avec plus de 22 naissances par an devraient se raréfier.



Définir aujourd'hui les services de garde de demain

A l'échelle intercommunale, une convention territoriale globale (CTG) a été contractée avec la CAF afin d'améliorer la connaissance des services de petite enfance sur le territoire. Le but de cet accord-cadre est d'aboutir à un plan d'action adapté en favorisant la coordination entre les collectivités de l'EPCI, tout en gagnant en efficacité et rationalité à l'échelle globale.



A la suite du premier accompagnement d'une durée de cinq ans par la CAF, les retours sont satisfaisants et des fiches-actions ont été co-construites suite aux rencontres avec les acteurs de la petite enfance.

L'enjeu de la petite enfance est fort sur le territoire puisque proposer des services adaptés aux besoins des jeunes populations permet de garantir leur employabilité, et de plus en plus leur maintien sur le territoire.

A l'échelle de la commune, il est essentiel de garantir des locaux en bon état et aux normes réglementaires pour l'accueil des plus jeunes.

L'OFFRE DE GARDE
proposée a été ou est
une **condition
d'installation
ou de maintien**
sur le territoire
(26 %).

L'OFFRE D'ACCUEIL
permet de
**concilier
vie professionnelle
et vie personnelle**
(87 %).



Concevoir les services de demain en tenant compte des évolutions réglementaires

**Actuellement, les accueils collectifs se divisent en deux catégories :
les micro-crèches et les crèches multi-accueils.**

Les micro-crèches peuvent proposer jusqu'à 10 places. Les capacités d'accueils des micro-crèches à Val Cenis évoluent entre 8 et 10 places, elles sont au nombre de trois. Les crèches ont une capacité d'accueil d'au moins 10 enfants. Aussi nommées "**multi-accueil**", elles doivent permettre de répondre aux demandes spécifiques (horaires décalés, gardes régulières et occasionnelles, etc.). Val Cenis en compte une à ce jour, elle est dimensionnée aujourd'hui pour 24 places. Une étude est en cours pour un second multi-accueil qui viendrait pallier le risque de fermeture des trois micro-crèches existantes celles-ci n'étant plus aux normes. La PMI autorise le prolongement de leur ouverture en raison du projet de multi-accueil qui permettrait le maintien des places proposées à ce jour en micro-crèches. Sans volonté de maintien de ces micro-crèches, 25 enfants seraient sans solution de garde.

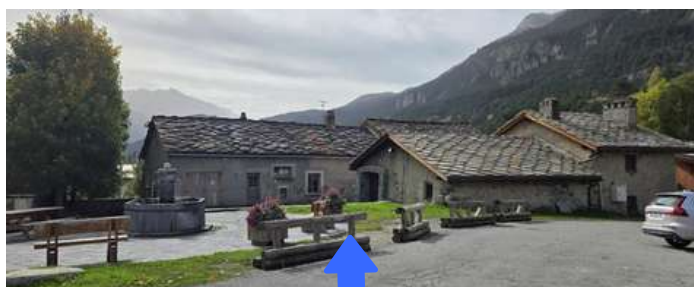
La préférence pour le modèle du multi-accueil se ressent dans les questionnaires transmis aux familles, mais également en matière de taux d'encadrement et de coûts. Un multi-accueil permet de maintenir les agents dans un même site, permettant une gestion plus sereine des situations complexes. Les ouvertures et fermetures sont également plus simples. Enfin, les charges de fonctionnement sont regroupées, mutualisées et ainsi limitées (fluides, loyers, etc.).

A cela s'ajoutent différentes normes réglementaires des équipements d'accueil du jeune enfant. Elles sont précisées dans le référentiel national relatif aux exigences applicables aux EAJE en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage (arrêté du 31/08/21), communément appelé le référentiel bâtimentaire. Ce document prévoit une évolution conséquente des obligations d'aménagement intérieur pour garantir l'accueil en sécurité du jeune enfant et des conceptions vétustes, demandant une mise en conformité au plus tard le 01/09/26.

Face à ces évolutions réglementaires et pour maintenir un accueil adapté aux petits, Val-Cenis a mené une réflexion pour identifier le foncier existant qui permettrait d'accueillir un nouveau multi-accueil.

Deux des trois micro-crèches sous risque de fermeture étant situées à Termignon, il a été retenu de rechercher des sites entre les villages de Bramans, Sollières-Sardières et Termignon.

La parcelle du presbytère de Sollières s'est révélée très intéressante en raison de son emplacement, de sa surface et de son orientation.



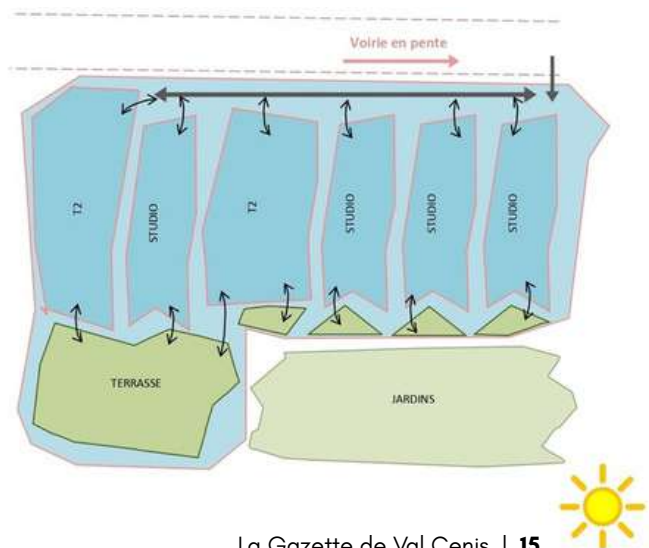
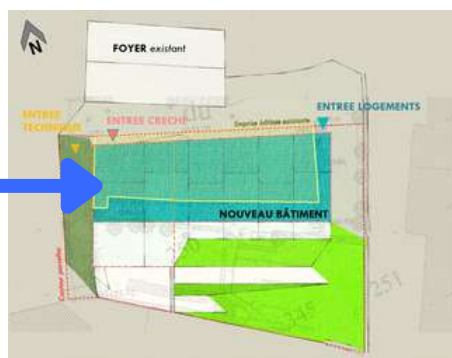
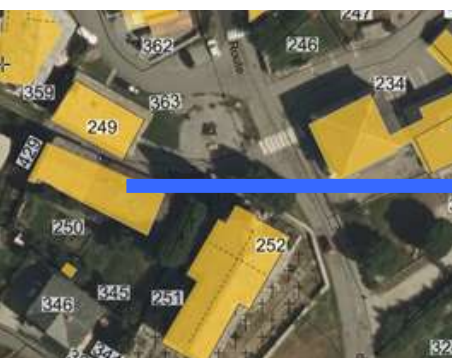
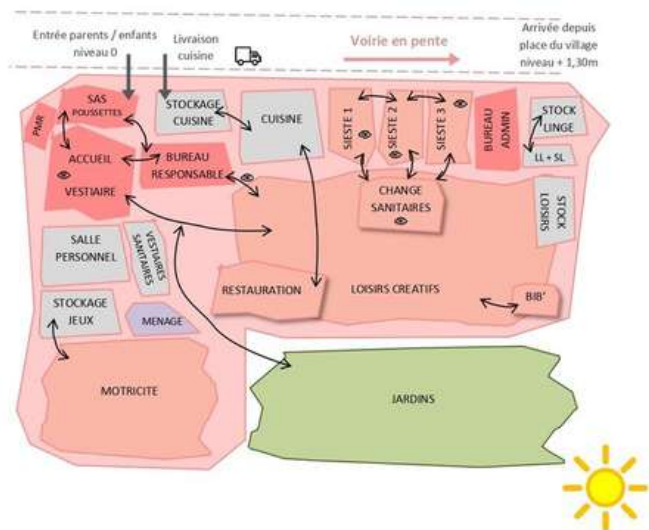
Une **étude de faisabilité** a été réceptionnée récemment afin de définir les grands axes du projet. Au cours de cette étude, l'accent a été mis sur la conception globale du futur multi-accueil et **les connexions à prévoir entre les espaces intérieurs**.

Dès les premiers rendus architecturaux, l'état dégradé du bâtiment et sa conception en demi-niveaux **ne permettraient pas la conception d'un multi-accueil conformes** aux normes d'accessibilité, sanitaires, etc. Néanmoins, le bâtiment existant serait déconstruit de sorte à conserver des éléments de l'existant pour les réintégrer au projet futur. La prochaine construction serait conçue de sorte à s'intégrer à l'environnement bâti, en restant dans l'esprit du bâtiment historique.

Au stade de la définition du projet, plusieurs items ont été définis : sa capacité, la répartition des espaces et les interactions entre eux pour imaginer une fonctionnalité optimale. Cela s'est fait avec les professionnelles de l'association et les partenaires territoriaux que sont la CAF et la PMI. Ce groupe de travail devrait se maintenir à l'avenir.



Le projet devrait donc permettre de garantir l'accueil futur des petits Cenis-valliens dans des **espaces pensés pour les 0-3 ans**. Le bâtiment pourra évoluer selon les besoins de garde du territoire. La conception devra prévoir un fonctionnement peu **énergivore** et assurant le confort d'hiver et d'été pour ses usagers.





OFFRE DE SOINS SUR VAL CENIS : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le présent article a pour but de clarifier le fonctionnement du cabinet médical de Val Cenis et de l'organisation de l'offre de soins sur le territoire, particulièrement en lien avec la forte saisonnalité de notre activité.

En effet, le cabinet médical a dû adapter son fonctionnement pour répondre à une population variant de 2 800 habitants en intersaison à près de 30 000 personnes en période touristique, entre Bramans et Bonneval-sur-Arc.

EN SAISON

Le cabinet prend en charge plus de 9 000 patients durant la saison hiver, avec des pics allant jusqu'à 150 consultations par jour, dont environ 2 400 traumatismes liés aux activités de montagne. À cela s'ajoutent les urgences vitales en dehors du cabinet, pouvant mobiliser un médecin pendant plusieurs heures.

Ainsi, durant toute la période d'ouverture de la station de ski, **le cabinet est ouvert 7 jours sur 7, y compris les jours fériés.**

- Les **consultations sans rendez-vous** sont possibles de **9h à 11h30** et de **15h à 18h**, notamment pour les motifs de consultation non prévus et la traumatologie.
- Des **consultations programmées** sont également disponibles via **Doctolib** ou en appelant directement la secrétaire médicale.

Un fonctionnement identique est mis en place pendant la saison estivale, notamment en juillet et août.

Enfin, en cas de situation urgente, **appelez le 15 ou le 112**, de jour comme de nuit. Cela permet d'obtenir un conseil médical immédiat et, si nécessaire, de mobiliser les moyens les plus adaptés (ambulance, pompiers, urgentistes ou médecin du cabinet).

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération pour que chacun puisse bénéficier d'un accès aux soins dans les meilleures conditions possibles.

L'équipe médicale de Val Cenis

EN INTERSAISON

Les horaires d'ouverture sont maintenus de **9h à 11h30** et de **15h à 18h du lundi au vendredi et le samedi matin**, mais les consultations se font uniquement **sur rendez-vous**, afin de mieux réguler le flux de patients.

- Les créneaux peuvent être **réservés en ligne ou par téléphone**.
- En appelant le cabinet, la secrétaire proposera un rendez-vous adapté au motif de consultation et aux disponibilités restantes.

Nous vous demandons de **ne pas vous présenter sans rendez-vous ni appel préalable**, au risque de ne pas pouvoir être pris en charge.

Par ailleurs, **tout comportement agressif** envers les secrétaires ou les soignants pourra entraîner l'arrêt du suivi médical au cabinet.



LES FINANCES



BILAN ANNÉE 2024 BUDGET PRINCIPAL

Les opérations de l'exercice 2024 font ressortir les résultats cumulés suivants :

FONCTIONNEMENT :

**excédent de
4 340 453.91 €**

INVESTISSEMENT :

**déficit de
942 749.96 €**

LA COMMUNE GÈRE 14 BUDGETS ANNEXES

dont les régies eau
et assainissement
et 1 budget principal

Un déficit en investissement n'est pas anormal, dans la mesure où il n'est pas excessif et ne devient pas durable. Le déficit est dû notamment au décalage dans le temps entre le paiement des travaux réalisés et le versement des subventions, et du Fonds de compensation de la TVA (remboursement de la TVA sur les travaux) correspondants. Il est courant lorsqu'une commune engage des projets structurants nécessitant des financements pluriannuels. Dans le cas présent, l'excédent de fonctionnement permet de couvrir largement le déficit d'investissement. Il a donc été fait le choix de ne pas avoir recours à l'emprunt pour financer les investissements de 2024, compte tenu des taux élevés d'emprunt.

Les dépenses de fonctionnement réalisées :

8 488 939.84 €

- € Les frais du personnel : 2 329 728 €
- € Les dépenses d'entretien : 953 877 €
(voiries/ déneigement/bâtiments/réseaux eaux pluviales)
- € Les achats de fournitures : 275 442 €
(piscine, petit équipement, fleurissement, administratives, scolaires)
- € Les dépenses relatives aux fluides : 754 422 €
- € Les subventions accordées : 752 032 €
(notamment petite enfance +soutien aux associations)
- € Les transports touristiques : 625 455 €
- € Intérêts de la dette : 342 397€
- € Taxes foncières : 233 038 €
- € Prélèvement obligatoire : 319 030 €
pour redistribution aux intercommunalités/communes défavorisées (FPIC)
- € Elus : 125 640 €
(indemnités, déplacements, retraite, formation...)

**La commune de Val Cenis gère 5 écoles, 3 bibliothèques, 1 auditorium,
1 piscine /patinoire, des églises et chapelles classées et non classées...**

Les recettes de fonctionnement réalisées :

12 829 393.75 €

Ce sont les ressources perçues pour financer le service public et pour garantir le maintien d'un cadre de vie de qualité pour les habitants. Les principales recettes perçues sont :

Impôts et taxes 64 % 8 173 347 €	dont : Impôts locaux (5 738 379 €) Taxes des entreprises en réseaux (604 203 €) Taxes remontées mécaniques (543 979 €) Dotation Solidarité Communautaire (465 678 €) Taxes sur pylônes électriques (196 480 €)	Produits de services/gestion courantes 16 % 2 043 202 €	dont : Revenus des immeubles et loyer campings (664 591 €) Redevance occupation domaine public : Tignes/terrasses / fermages (262 226 €) Base des loisirs des Glères (95 666 €)
		Dotation de l'Etat 16 % 2 055 758 €	dont : Dotations et allocations compensatrices (787 382 €) Dotation Globale de Fonctionnement (373 415 €) Dotation Solidarité rurale (248 525 €)

Les dépenses d'investissement réalisées :

7 469 068,29 € (dont nouveaux investissements 5 653 541 €)

Les dépenses sont liées aux travaux d'amélioration/de création des équipements pour les habitants et à la mise en œuvre d'actions pour l'attractivité du territoire.



QUELQUES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024 :



Réhabilitation Vieux Sardières - réseaux secs et voirie : 843 811 €

→ Coût total = 1 487 000 €



Eglise de Bramans : 41 711 €

→ Coût total = 370 000 €



Parking Les Terrasses Termignon : 746 185 €

← Coût total = 877 000 €



Parking gendarmerie Lanslebourg 129 307 €

← Coût total = 534 000 €



Rénovation intérieur église Lanslevillard : 127 714 €

→ Coût total = 953 000 €



Rue des Diligences Bramans : 150 592 €

→ Coût total = 922 000 €

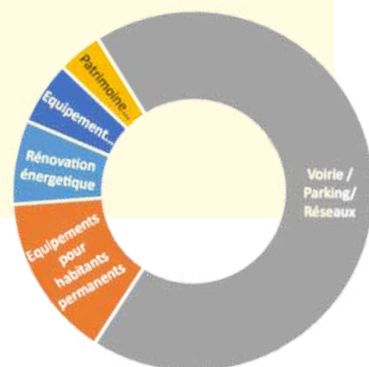


Liaison piétonne Sollières-Termignon : 504 893 €

← Coût total = 569 000 €



La répartition, par thématique, des Investissements réalisés en 2024 (4 597 538 €) :



Les recettes d'investissement réalisées :

6 526 318,33 €

Les recettes d'investissement **permettent de financer les investissements**. Elles sont notamment constituées de la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune, résultat d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Outre la CAF, la commune perçoit la Taxe d'aménagement, des subventions de différents partenaires ainsi que le remboursement du TVA sur certains de ses travaux.

LES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- € Excédent de fonctionnement 2023 dédié à l'investissement : 3 000 000 €
- € Remboursement TVA/travaux (FCTVA) : 621 038 €
- € Subventions : 1 623 729 €
(Europe, Etat, Région, Département...)

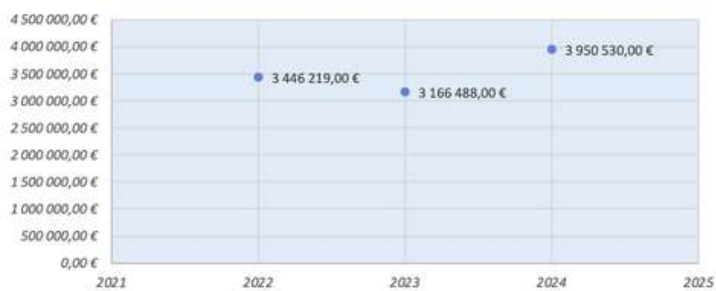
COMMENT SONT CALCULÉS LES IMPÔTS LOCAUX ?



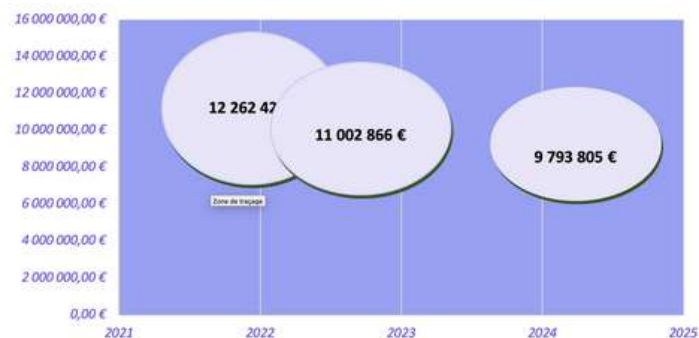
Les taxes sont **calculées d'après la valeur locative des biens au 1^{er} Janvier**. Ces bases font l'objet d'une revalorisation automatique et annuelle, **indexée notamment sur l'inflation et fixée par la Loi de Finances**. Le coefficient de revalorisation a été fixé à 1,039 (soit une augmentation de 3,9% des bases). Pour 2025, les bases seront augmentées de 1,7%.

Les taux sont votés par la commune chaque année (pas de hausse depuis 5 ans).

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE



L'ÉVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ DE LA DETTE DU BUDGET DE LA COMMUNE AU 31 DÉCEMBRE.



PRÉVISION 2025 BUDGET PRINCIPAL

LE BUDGET 2025

Une section de Fonctionnement équilibrée à **12 424 981 €**



Une section d'Investissement Équilibrée à **10 250 452 €**



Les dépenses réelles de fonctionnement prévues **8 723 981€**

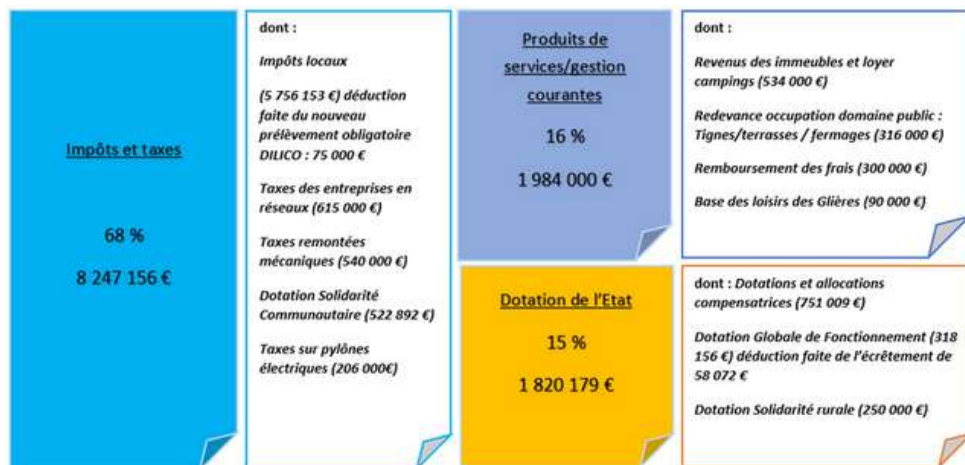
- € Les frais du personnel : 2 735 000 €
(Hausse des cotisations URSSAF + Hausse des cotisations CNRACL)
- € Les dépenses d'entretien : 1 216 000 €
(voiries/déneigement/bâtiments/ réseaux eaux pluviales)
- € Les achats de fournitures : 314 762 €
(piscine, petit équipement, voirie, fleurissement, administratives, scolaires)
- € Les dépenses relatives aux fluides : 913 000 €
- € Les subventions accordées : 768 321 €
(et notamment petite enfance + soutien aux associations)
- € Les transports touristiques : 667 000 €
- € Prélèvement obligatoire : 335 000 €
pour redistribution aux communes défavorisées (FPIC)
- € Intérêts de la dette : 312 500 €
- € Les taxes foncières : 251 000 €
- € Elus : 134 000€
(indemnités, déplacements, retraite, formation...)
- € Les assurances : 125 000 € (+44%)

Les dépenses d'Investissement réelles prévues : 9 343 210 €

- € Les investissements nouveaux : 7 087 825 €
- € Remboursement du capital des emprunts : 1 091 636 €
- € Déficit reporté : 942 749 €
- € Fonds de concours : 221 000 € (subventions d'équipement)

Les recettes réelles de fonctionnement prévues : 12 066 759 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des éléments suivants :



Les Investissements nouveaux 2025

157 076 €	Études de faisabilité, PLU.
1 435 040 €	Acquisition de terrains, forêt, matériel, mobilier, outillage, installations de voirie, matériel informatique, véhicules, engins...
5 495 709 €	Voiries/parkings/réseaux (2 715 506 €), rénovation énergétique (888 252 €), équipements touristiques (843 647 €), équipements pour habitant permanent (874 967 €), Patrimoine communal (173 297 €).

Poursuite des travaux commencés :

Réhabilitation des réseaux du quartier du canton, rue de l'Outraz, rue du Grand Près (Bramans)	671 078,13 €
Réhabilitation des réseaux Vieux Sardières	555 188,00 €
Réhabilitation parking de la gendarmerie (Lanslebourg)	385 470,00 €
Réhabilitation réseaux pont Saint André (Termignon)	267 940,00 €
Liaison piétonne (Termignon-Sollières)	51 436,00 €
Réaménagement ancien bureau Trésor Public/Espace coworking (Lanslebourg)	194 939,66 €
Rénovation thermique des écoles (Lanslebourg et Termignon)	159 112,52 €
Installation panneaux photovoltaïque toiture mairie délégué Lanslevillard	367 437,00 €
Modernisation de l'ensemble des éclairages publics	361 702,48 €
Découvrir la flore de Val-Cenis/Mise en valeur des sites floristiques et botaniques	86 543,85 €

2 PROJETS PHARES INITIÉS CETTE ANNÉE !



Transformation de la piscine en centre aquatique
→ Dépenses 2025 : 527 672 €

Transformation d'un Presbytère en garderie Multi-accueil
← Dépenses 2025 : 500 000 €



ET AUSSI :



Installation horodateur parking le coëtet



Création 2 parcours/courses d'orientation



Création piste pastorale secteur la Turra (Mont-Cenis)



Renouvellement équipements de 3 sites d'escalade

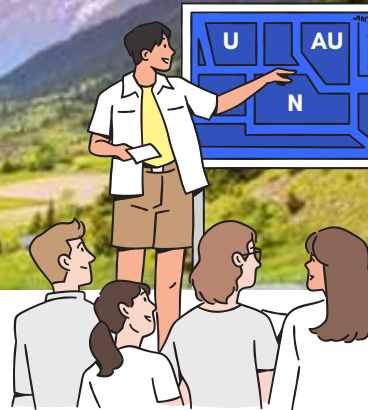


Les recettes d'Investissement réelles prévues :

- € Excédent de fonctionnement 2024 dédié à l'investissement : 4 000 000 €
- € Remboursement de TVA / travaux (FCTVA) : 969 733 €
- € Taxes d'aménagement : 25 000 €
- € Subventions : 1 565 042 € (Europe, Etat, Région, Département...)
- € Remboursement avances budgets annexes : 157 153 €
- € Emprunt : 500 000 €

Information PERSPECTIVES PLU

avril 2025 – par le Bureau d'étude Vial Rossi



Suite à la mise au point du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définissant les grandes orientations de développement et d'aménagement de Val Cenis pour les 10 ans à venir, le groupe de travail poursuit la rédaction du Plan Local d'Urbanisme avec :

- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur les secteurs présentant un enjeu. A ce jour, 14 sont définies, aussi bien pour des projets à destination d'habitat que pour des projets à vocation économique
- Les orientations d'aménagement et de programmation thématiques portant sur la trame verte et bleue (TVB), l'aspect des façades sur les principales traversées, les énergies et les mobilités
- Le zonage sur l'ensemble du territoire de Val Cenis
- Le règlement

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Les OAP sectorielles comprennent, en cohérence avec le PADD, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. Elles définissent les conditions d'urbanisation des secteurs stratégiques en permettant la bonne prise en compte de l'environnement.

L'OAP trame verte et bleue définit, en cohérence avec le PADD, les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques. Elle a pour vocation de préserver réglementairement les réservoirs de biodiversité connus sur le territoire communal ainsi que leurs fonctionnalités, et d'identifier les éléments qui participent à la qualité des milieux naturels du territoire. Une attention particulière doit être portée aux transitions entre les espaces urbanisés et les milieux naturels et agricoles périphériques (franges). L'OAP Trame Verte et Bleue contribue également à limiter les obstacles aux continuités écologiques au droit des infrastructures et des éléments bâtis.

Elle apparaît ainsi comme un outil transversal qui met en relation les éléments de nature susceptibles d'être supports de services rendus à l'homme. Elle est porteuse d'un projet de territoire favorable à la biodiversité et la santé humaine, qui conforte la qualité du cadre de vie de Val Cenis pour ses habitants et ses visiteurs.

L'OAP façades donne des conseils sur l'aspect et les teintes des façades situées le long des principales rues de Val-Cenis, afin de conserver la diversité colorimétrique, le cas échéant, mais aussi les éléments remarquables tel le traitement des balcons, des ouvertures...

L'OAP énergie met en avant des préconisations et outils pour améliorer la performance énergétique des constructions existantes et futures et développer les énergies renouvelables.

L'OAP mobilité propose des outils pour mieux se déplacer au quotidien.

LE RÈGLEMENT ET LE ZONAGE

Le **Règlement** fixe, en cohérence avec le PADD, les règles d'utilisation des sols. Il est accompagné du **Plan de zonage** qui définit les différents secteurs de la commune en fonction de leur destination ou de leur usage.

Les règles sont organisées en trois thèmes :

> Où et que puis-je construire ?

> Comment j'insère ma construction dans son environnement ?

> Comment je me raccorde aux réseaux ?

Les différentes zones du PLU sont :

Les zones urbaines sont dites « U »

Peuvent être classés en zone urbaine les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions implantées.

Les zones à urbaniser sont dites « AU »

Peuvent être classés en zone à urbaniser les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation sous forme organisée par les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Les zones agricoles sont dites « A »

Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Les zones naturelles et forestières sont dites « N »

Peuvent être classés en zone naturelle et forestière les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :

1. Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;
2. Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
3. Soit de leur caractère d'espaces naturels ;
4. Soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles ;
5. Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues.

Peuvent être classés en zone naturelle et forestière les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :

1. Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;
2. Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
3. Soit de leur caractère d'espaces naturels ;
4. Soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles ;
5. Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues.

LA SUITE DE LA PROCÉDURE

1^{er} semestre 2025 : mise en forme de l'ensemble du dossier (justification des choix, évaluation environnementale)

Juin 2025 : réunion publique de concertation n°3, pour présenter les OAP, le règlement et le zonage découlant du PADD

Juin - juillet 2025 : bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU par délibération du conseil municipal

3 mois : avis des personnes publiques associées (PPA) ; avis qui seront joints à l'enquête publique

1 mois : enquête publique, avec un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif

1 mois : rapport du commissaire enquêteur

1 à 2 mois : ajustements du dossier puis approbation par le conseil municipal

A Lanslevillard :

Figure 20 : OAP des Maristes – habitat permanent et libre



Figure 21 : AOP de la Chenevrière – habitat permanent et libre



A Sollières :

Figure 6 : OAP des Pertines Nord – habitat permanent



VAL CENIS ET SES CONTRATS D'ASSURANCES !

Une procédure obligatoire en raison du code des marchés publics...

... Fin 2024, la commune a dû lancer, par appel d'offres ouvert, une procédure de mise en concurrence pour le **renouvellement de ses contrats d'assurances**, arrivant à échéance au 31/12/2024. Cette consultation, organisée en six lots distincts, visait à couvrir l'ensemble des besoins assurantiels de la collectivité :

- Lot 1** DAB - Dommages aux biens,
- Lot 2** RC - Responsabilité civile,
- Lot 3** RC AE - Environnement,
- Lot 4** PJ - Protection juridique,
- Lot 5** VAM - Véhicules et
- Lot 6** CYBER - Cyber risques.

CALENDRIER DE LA PROCÉDURE :

Etude des besoins et rédaction marché : depuis avril 2024

Publication de l'avis : 26/09

Réunion de la Commission d'Appel d'Offres : 20/11 et 23/12

Attribution - Signature des lots :

lots 3, 4, 5 et 6 : 23-24/12

lot 1 : 21/01/2025 - gré à gré

lot 2 : 27/02/2025 - gré à gré

Zoom chiffres



120 000 € de primes pour 2025

+ 38% par rapport à 2024 + 71% depuis 2021.

0.97 % du budget général de fonctionnement

Eléments assurés : 178 bâtiments = 43 000 m²

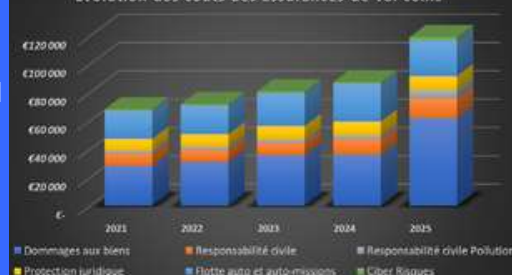
dont 2 toitures photovoltaïques - 88 agents - 23 élus - 61 véhicules

Période 2021-2024 : 80 dossiers ouverts / 54 sinistres

DAB 21 - RC 0 - RC AE 0 - PJ 10 - VAM 23 - CYB 0

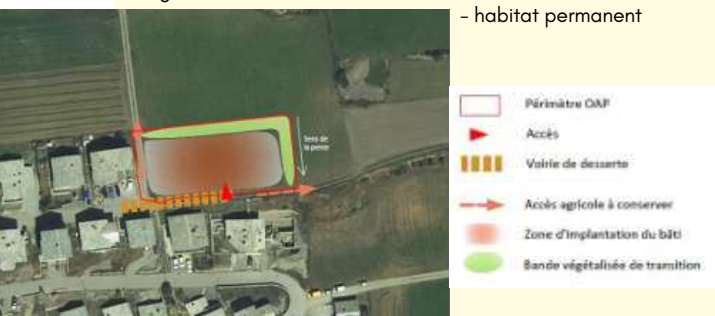
Risques assurés par les contrats de Val-Cenis sont équivalents à ceux d'une commune de 20 000 habitants

Evolution des coûts des assurances de Val cenis



A Lanslebourg :

Figure 18 : OAP de l'extension du lotissement Saint-Martin - habitat permanent



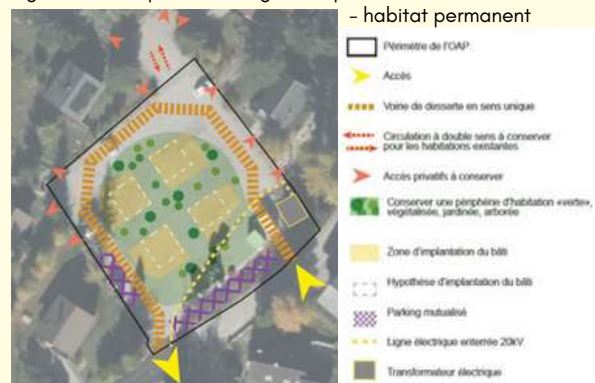
A Termignon :

Figure 13 : Orientation d'aménagement du secteur du Va - habitat permanent



A Bramans :

Figure 3 : Exemple d'aménagement possible Chalet Chaloin - habitat permanent



La représentation graphique est donnée à titre de principe et n'a pas vocation à positionner précisément les équipements et constructions

Figure 1 : OAP du Grand Courbet - habitat permanent



CE QUE CELA VEUT DIRE EN TERME DE ZONE CONSTRUCTIBLE

Actuellement, les zones constructibles prévues pour de l'habitat permanent au sein du futur PLU sont réparties au sein de plusieurs OAP (Orientation d'Aménagement de Programmation) sur les 5 villages de la Commune. Les élus ont privilégié les zones où la commune maîtrise le foncier et où la consommation de terres agricoles est limitée (sur les villages où cela était possible). Cela représente un potentiel de **75 logements à créer**. D'autres secteurs au sein des zones urbanisées, plus limités, permettront aussi de créer de nouveaux logements permanents.

UNE ASSURANCE POUR DIFFÉRENTS TYPES DE RISQUES

Dommages aux biens : Couvre les bâtiments communaux, équipements et infrastructures (églises, écoles, mairies, biens privés, mobiliers...) en cas de sinistres ou vol.

Responsabilité civile : Protège la commune en cas de dommages causés à des tiers (habitants, touristes) du fait de ses activités ou de ses installations.

Responsabilité civile atteinte à l'environnement : Couvre les frais liés à une pollution ou une dégradation de l'environnement (fuite d'hydrocarbures, des stations d'épuration ou pollution eau) causée par la commune.

Protection juridique et fonctionnelle : Prend en charge les frais de défense ou d'action en justice dans les litiges impliquant la commune, ses agents et ses élus (contentieux avec un prestataire ou un administré).

Véhicules : Assure les véhicules communaux et ses conducteurs contre les accidents, vols ou dégâts.

Cyber risques : Couvre les conséquences d'attaques informatiques ou de pertes de données (piratage de données des habitants, paralysie des services numériques).



UNE OBLIGATION LÉGALE À DOUBLE TITRE DANS UN CONTEXTE TENDU

Sur le plan purement juridique du code des assurances, la commune, comme toutes les collectivités territoriales, a l'obligation légale de souscrire certaines assurances : pour couvrir sa responsabilité civile automobile, la protection fonctionnelle des élus, la protection sociale complémentaire des agents ainsi que la dommages-ouvrages. Ces assurances sont essentielles pour garantir la continuité des services publics et protéger à la fois les élus, les agents et les citoyens. Toutefois, l'auto-assurance sur les autres risques n'est pas une option pour Val Cenis, en raison des impacts financiers très lourds de potentiels sinistres pour les budgets communaux et de la part du budget assurance sur le budget général - 0.97%, alors que la moyenne nationale avoisine les 2%. Cependant, le marché de l'assurance publique connaît actuellement de fortes tensions. La sinistralité croissante, les aléas climatiques, les cyberattaques et l'augmentation générale des coûts ont conduit plusieurs assureurs à se retirer de certains segments ou à restreindre leurs couvertures. Dans les procédures d'appels d'offres, de nombreuses collectivités, y compris Val-Cenis, rencontrent aujourd'hui des difficultés à obtenir des propositions pour certains lots, comme ce fut le cas ici pour les assurances « Dommages aux biens » et « Responsabilité civile », déclarées infructueuses fin 2024. Pour ces raisons, la commune a dû engager une procédure de gré à gré afin d'assurer une couverture minimale indispensable à compter de 2025.

PAIEMENT DE LA FACTURE d'eau et d'assainissement

Afin d'éviter les lettres de relance, la trésorerie vous invite à privilégier les 3 premiers modes de paiements :

- 1 **Prélèvement à l'échéance**, un exemplaire type est disponible en téléchargement sur le site internet de la mairie de Val-Cenis, demande à envoyer à eau@mairie-valcenis.fr
- 2 **PAYFIP** c'est comme un paiement pour un achat sur internet, il suffit de rentrer le code « identifiant collectivité », référence et le montant de la facture, tous les codes sont indiqués au dos de la facture que vous recevez.
- 3 **Virement bancaire** mais avec les bonnes références de la facture sinon le virement n'est pas reconnu
- 4 **Espèces** (300 €) maxi ou **carte bancaire** (1200€/mois) auprès des buralistes. Le paiement est confidentiel, et réalisé via le terminal sécurisé de la Française des Jeux. Vous devez scanner le QR Code de votre facture, sur le terminal de la FDJ, puis effectuer le paiement.
- 5 **Par chèque** au centre d'encaissement. Attention le délai de traitement est long, il est supérieur à 15 jours (délais de distribution du courrier et prise en charges du paiement). Il convient donc de bien anticiper le paiement sinon vous risquez de recevoir des relances.

Réforme des redevances « Agences de l'eau »



L'agence de l'eau a engagé une réforme des taxes perçues sur les factures d'eau et d'assainissement.

Cette réforme **supprime les redevances pollution domestique (0.29 €/m³) et modernisation des réseaux de collecte (0.16 €/m³)**. Trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, la performance des réseaux d'eau potable et la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Redevance sur la consommation d'eau potable

Elle s'applique au fait de consommer/utiliser de l'eau potable, celle-ci n'étant plus potable après usage. Elle s'applique quel que soit l'usage de l'eau potable exceptés les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail en cas de comptage séparé. **Le montant de cette taxe est de 0.43 €/m³**

Redevance sur la performance des réseaux d'eau potable

Le montant de la taxe est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité et notamment en fonction du rendement des réseaux. Ainsi les fuites sur les réseaux impacteront le montant de la taxe prélevé par l'agence de l'eau. Sont considérés comme fuite tous les volumes d'eau qui ne sont pas vendus et donc comptabilisés par un compteur d'abonné : les casses de réseaux, les purges ouvertes pour éviter le gel, les fontaines et points d'eau publics, les prélèvements illicites sur les poteaux incendie. Ainsi pour limiter l'impact sur les factures de chaque usager, la commune de Val Cenis a décidé de mettre en place des compteurs sur l'ensemble des fontaines et points d'eau communaux et d'en diminuer le débit. **L'eau qui coule de la fontaine sera donc payée par la commune de Val Cenis.**

Le taux de base de cette taxe atteindra progressivement un montant maximal de 0.21€/m³ (en 2028), cependant grâce à la performance du service d'eau potable (rendement du réseau, connaissance du réseau) un coefficient modérateur sera appliqué par l'agence de l'eau.

Redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

Le taux de base de cette taxe atteindra progressivement un montant maximal de 0.17€/m³ (en 2027), Cependant grâce à la performance du service d'assainissement, un coefficient modérateur sera appliqué par l'agence de l'eau.

Utilisation des taxes agences de l'eau

Ces taxes sont reversées intégralement à l'agence de l'eau et servent à financer la modernisation et le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement, la construction et l'amélioration des stations de traitement d'eau potable et les actions de préservation des ressources en eau. **Plus de 80% des taxes sont reversées sous formes de subventions aux différentes collectivités.**

La commune de Val Cenis dans le cadre des travaux des réseaux d'eaux et d'assainissement a perçu de nombreuses subventions

Années	Taxes Agence de l'eau sur la facture d'assainissement	Subventions Agence de l'eau pour les travaux d'assainissement
2019-2022	149 434€	326 000€
2023-2024	84 000€	408 301€
Prévisions 2025	20 000€	271 000€
Total	253 434€	1 005 301€

Années	Taxes Agence de l'eau sur la facture d'eau potable	Subventions Agence de l'eau pour les travaux d'eau potable
2019-2022	366 700€	392 000€
2023-2024	190 000€	1 246 000€
Prévisions 2025	153 000€	976 000
Total	709 700€	2 614 000€



LETTRE ENCYCLIQUE
LAUDATO SI'
DU SAINT-PÈRE
FRANÇOIS
SUR LA SAUVEGARDE DE LA
MAISON COMMUNE



Nous avons un Pape ...

...et il portait une attention particulière à la préservation de notre environnement. Une trentaine d'années séparent donc la déclaration du Président Chirac « Notre maison brûle, mais nous regardons ailleurs », de celle du Pape François appelant de ses vœux « à sauvegarder de la maison commune (...) dans un siècle tellement avancé qu'il a des chances d'être le dernier ! » ... (Laudate Deum [2] - octobre 2023). Retour sur terre. A Val Cenis, l'environnement et le cadre de vie pourraient gagner en solidité, mais les contextes national et international n'y aident pas.

Une concertation communale à confirmer

Les ambitions de la commune sont transcrites dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), à soumettre à la population d'ici quelques mois. Le domaine skiable y infléchit sa trajectoire de développement ; la capacité d'accueil touristique passe par la rénovation de l'existant ; la commune prend pied dans les projets de production d'électricité verte ; le vélo et les piétons tendent à trouver leur vraie place, etc. Toutes ces questions méritent encore d'être débattues et affinées, et nous nous y employons.

Un retour en arrière à l'échelon national

Le 16 avril 2022, notre Président jurait mordicus : « La politique que je mènerai dans les cinq ans à venir sera écologique ou ne sera pas ». Trois années plus tard, cette planification écologique fait marche arrière :

- le Fonds Vert intervient notamment sur les ouvrages de protection contre les crues. Celles du 21 juin et du 05 septembre 2024, et l'intense retour d'Est du 17 avril 2025 nous ont rappelé la vulnérabilité de notre commune aux aléas climatiques. Le budget de ce Fonds Vert destiné à venir en aide aux collectivités locales est pourtant réduit de moitié ;
- le budget national en aide à la rénovation est en baisse, ce qui rend plus difficile l'atteinte des objectifs du SCOT Maurienne votés le 29 avril 2025 en faveur de la mise à niveau de notre hébergement touristique ;
- notre futur Plan Local d'Urbanisme prévoit de réduire progressivement la consommation foncière d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF). A contrario, l'exécutif national envisage d'assouplir les obligations relatives à la baisse de l'artificialisation des sols ;
- l'agriculture en Haute Maurienne est plus durable et respectueuse de l'environnement que le modèle productiviste des grandes plaines qui demande la réintroduction de pesticides interdits, la suspension du plan Ecophyto, ou encore la suppression de l'Agence France-Bio. Ces menaces introduiraient une distorsion de concurrence au détriment de nos agriculteurs.
- les grands projets type ZSC-carrières portent atteinte à l'intégrité de notre territoire. C'est pourquoi l'éventuelle suppression de Commission Nationale du Débat Public constituerait un recul pour le futur ;
- la mobilité dite douce doit être favorisée sur Val Cenis, mais aussi en Maurienne. Notre députée est obligée de relancer le ministère des transports pour la réouverture de la plateforme de ferroutage d'Aiton, contribuant à remettre sur le rail 240 camions par jour.

Vaines querelles de chiffres

Le budget 2025 de Val Cenis est voté à l'équilibre et il préserve même des marges de manoeuvre. En revanche, la dégradation des comptes nationaux a eu raison des ambitions environnementales et énergétiques au niveau de l'État qui en tient les collectivités locales en partie responsables, ce que réfute l'Association transpartisane des Maires de France (AMF). Il est probable que les déficits nationaux s'originent davantage dans les choix hasardeux des années passées. Il serait malvenu qu'à l'avenir, notre environnement et notre qualité de vie en fassent les frais. C'est aussi vrai de la santé, de l'éducation, et tous les services publics maillant notre territoire.

Un retour de bâton à plus grande échelle

Le 15 janvier 2020, le parlement européen votait le « GREEN DEAL » : mobilité durable, gestion intelligente des espaces forestiers, nouvelles offres en énergies renouvelables, projet « de la ferme à l'assiette » comme prévu en Maurienne (...).

Cinq années plus tard, les budgets nationaux seront fléchés vers la défense du territoire en raison de la menace existentielle que représenterait la Russie. Certes. Mais alors, que deviendrait la défense de notre territoire sans celle de son l'environnement ?

Habemus Papam ...

À DÉCLARER :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles obtenue.

→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

NOS JOIES, NOS PEINES

Lanslebourg

Naissances :

BUSSOLINO PERRINI Edoardo :

09/04/25

KOSCIELNIAK Charly :

27/04/25

Mariage :

DEFOSSE Marie-Françoise

et TANTOLIN Marcel :

30/05/25

PACS :

ELIA Enola et OLIVE Mario :

22/05/25

Décès :

BURDIN Roger : 07/02/25

ROSAS Jean-Louis : 28/03/25

Termignon

Naissances :

FURBEYRE LEMOINE Iris

Céleste Marianne : 14/12/24

BOURDON Axelle, Marlène,

Annie : 30/12/24

RENAUX Ambre, Giulia :

12/04/25

PACS :

DUQUERROUX Fanny et

HIRSCH Théophile : 28/04/25

DEJOANNIS Maéva et VALLEE

Andy : 06/05/25

Décès :

BANTIN Marcel : 05/02/25

BRESSON Alain : 16/04/25

Lanslevillard

PACS :

BLANC Bertille et BOLLOT

Sivilay : 09/12/24

Décès :

DAME Marcel : 26/03/25

Bramans

Naissances :

CHARON Marius, Léon,

Gabriel : 25/03/25

DAMEVIN Albane :

05/04/2025

Mariage :

SIMONOT Aurélie et PERRIN

Denis : 03/05/25

Décès :

FAVRE Emilienne : 01/01/25

SAMOGGIA Giancarlo :

20/04/25

ILS ENTREPRENNENT

Lanslebourg



Bidule Print' :

des créations faites
main avec amour.

Personnalise toutes
sortes de matières
pour tout événement

Mégane GRAVIER :

graviermegane@gmail.com

Termignon



Vivien GUIHARD :

Plombier chauffagiste
Maintenance
multitechnique

contact@chauffage-maurienne.fr



DÉCÈS de Jean-Pierre Jorcin

Au début du mois de mars, le décès de Jean-Pierre JORCIN a attristé bon nombre d'habitants de notre commune. Élu Conseiller municipal de Lanslebourg Mont-Cenis en 1983, il occupa la fonction de **maire durant trois mandats de 1995 à 2014**. Ses mandats de maire ont été marqués par des projets ambitieux et des décisions courageuses qui ont contribué au développement et à la modernisation de notre commune touristique et de son domaine skiable. Il fut, entre autres, l'artisan de la liaison des domaines skiables de Val Cenis et de Termignon, de la construction de l'auditorium Laurent Gerra.

Président du SIVOM de Val Cenis, puis de la SEM du Mont-Cenis, il fut également Président du district de Haute-Maurienne puis de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise. Vice-président du Syndicat du Pays de Maurienne, Administrateur du Comité des stations, Président de Maurienne Tourisme, il est à l'origine du label « La Maurienne, plus grand domaine cyclable du monde » pour lequel il obtient un prix international en 2013.

Homme de culture, il fut Référent de la Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne (FACIM). Amoureux du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie, il fut l'animateur d'un label PEP (Pôle d'Economie du Patrimoine) et a initié, dès 2007, en tant qu'expert gastronomique « Les Voyages autour de la Table » puis « La Maurienne dans l'Assiette ».

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme de fidélité, fidélité à ses amis, fidélité à cette Haute Maurienne dont il avait la passion, passion qu'il savait faire partager par une connaissance de son histoire, de sa nature et surtout de ses femmes et de ses hommes.



PORTRAIT à l'honneur

Le 17 Novembre, la médiathèque de Val Cenis a projeté le film documentaire "la Brigade extraordinaire" sur l'inclusion par le travail dans un restaurant parisien de jeunes adultes porteurs de trisomie 21.

Le public a pu rencontrer Marie, porteuse de trisomie 21, et sa maman Jeanne-Claire Grosset qui nous ont raconté les longs chemins vers l'autonomie et l'apprentissage du ski alpin. Nous lui avons souhaité bonne chance pour les compétitions à venir.

En effet, elle a eu l'immense privilège de participer, avec la délégation française courant mars 2025 aux SPECIAL OLYMPICS WORLD WINTER GAMES à Turin !

Ces jeux olympiques pour les personnes déficientes intellectuelles existent depuis 1960.

Ils ont été créés par le président américain John Kennedy qui souhaitait mettre en avant le sport comme moyen de cohésion et d'intégration des personnes porteuses d'handicap (il avait une sœur porteuse d'handicap). Toute la famille de Marie a assisté à la cérémonie d'ouverture en présence du vice-président américain, du président polonais et du petit neveu de Kennedy.

Moment de joie avec l'arrivée de la flamme olympique et plus de 1500 athlètes de 101 pays représentés.

Ensuite, Marie est partie à Sestrières pendant une semaine pour participer aux compétitions : **elle a brillé puisqu'elle a ramené la médaille d'or en Géant, elle a été 4^e en super géant et 5^e en spécial.**

Ce fut une émotion intense tant pour Marie que pour ses parents fiers du parcours réalisé parfois semé d'embûches. Ces J.O. ont été d'une ferveur et d'une organisation exceptionnelles avec la presse étrangère très présente. Le seul regret est qu'en France, ces J.O. ont été très peu médiatisés.



Il y a encore du chemin à parcourir. Qui aurait imaginé il y a 24 ans de vivre cette aventure extraordinaire ! Comme le souligne sa maman « Il faut toujours viser la lune car même en cas d'échecs, on atterrit dans les étoiles » et Marie nous mis des étoiles plein les yeux "...

Avant de partir Avant de partir Avant de partir

APPEL À PROJETS "RESPIRATION" pour les jeunes de 11 à 25 ans

Face au succès des quatre premières éditions, l'Assemblée départementale a validé la reconduction de l'Appel à projet respiration pour l'été 2025. En effet, **en 2024 ce sont 52 structures qui ont déposé des projets et qui ont permis à 1 614 jeunes savoyards de bénéficier d'actions concrètes pour un budget d'environ 86000 €.** L'édition 2025 s'articulera à nouveau autour de 3 propositions :

- Les jeunes savoyards veulent faire des activités : proposer aux jeunes savoyards des temps de respiration par des activités de pleine nature, culturelles, artistiques et/ou patrimoniales en Savoie.
- Les jeunes savoyards veulent s'évader : permettre à des jeunes savoyards de pouvoir partir en séjours collectifs.
- Les jeunes savoyards veulent travailler : permettre à des jeunes savoyards de pouvoir travailler au moins une semaine afin de gagner un peu d'argent et créer des dynamiques de jeunes sur les territoires en lien avec les structures jeunesse.

En savoir +



SUR LE SITE

<https://mes-aides.francetravail.fr>

Ce site, accessible aux **travailleurs saisonniers, aux employeurs et aux collectivités, permet d'afficher les solutions d'hébergements temporaires pour faciliter les recrutements saisonniers.**

Avec plus de 89 000 visiteurs sur le site en octobre 2024 (et plus de 20 000 visites des pages Logements saisonniers durant la phase de démarrage de mars à octobre 2024), <https://mes-aides.francetravail.fr> vise à augmenter les candidatures directes auprès des entreprises et sur les offres d'emploi saisonnières diffusées auprès de France Travail.

Pour les propriétaires : Il suffit de cliquer sur le lien Formulaire en ligne pour référencer son logement, qui sera visible par les saisonniers en recherche de logement.

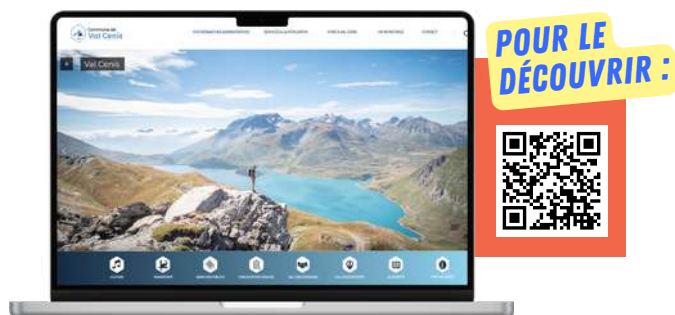
FOIRE DE TERMIGNON :

La foire de Termignon aura lieu comme chaque année **le premier Dimanche d'octobre, cette année ce sera le 5.** Nous espérons que vous serez nombreux à venir partager avec nous ce moment de convivialité.

Nous tenons à rappeler aux artisans, agriculteurs ou commerçants qui souhaitent vendre leurs produits à partir d'un stand ou d'un point de vente sur la foire qu'il **est vraiment recommandé de s'inscrire auprès de la mairie avant le 25 septembre pour bénéficier d'un emplacement réservé** sans quoi, pour celui ou celle qui ne serait pas inscrit, nous n'aurons pas d'autres choix que de l'installer en extrémité de foire le jour même. Ainsi pour éviter tout problème d'installation le jour même : **INSCRIVEZ VOUS, C'EST GRATUIT!**

UN NOUVEAU SITE INTERNET pour la commune !

Devenu obsolète techniquement, le site internet de la commune après plus de 8 ans de services, a fait peau neuve. **Nouvelles interfaces, nouveaux menus, publications des compte-rendus de conseils municipaux, délibérations et arrêtés plus fluides.** Une vitrine rafraîchie pour vous guider au mieux!



Vous voulez un renseignement, signaler un problème ? Vous avez des questions ?
Rendez-vous sur le formulaire de contact du site internet de la commune de Val Cenis :

commune-valcenis.fr

Contactez la mairie

Vous avez des projets, montez une association, vous engagez dans notre territoire ?

accueil@mairie-valcenis.fr

04 79 20 51 49

Agences postales communales :



du lundi au vendredi
<https://localiser.laposte.fr/savoie/val-cenis/val-cenis-730560>

PANNEAU POCKET

Depuis septembre 2024, un nouveau module "Signalement" est disponible pour :

- ✓ Simplifier la transmission des signalements par vos habitants
- ✓ Centraliser leur gestion grâce à une interface intuitive
- ✓ Suivre et informer facilement les citoyens sur l'évolution de leur signalement

Comment l'activer ?

Rendez-vous sur la page de paramètres des modules
Activez le module "Signalement"
Supprimez l'ancien module pour éviter les doublons



Depuis l'application PanneauPocket, vos habitants peuvent :

- Géolocaliser facilement l'incident
- Ajouter un commentaire pour plus de détails
- Envoyer de photos

⚠ Seule la mairie a accès aux signalements des habitants.



PanneauPocket en téléchargement juste ici :



Bibliothèque

Le catalogue digital de notre bibliothèque

biblio.mairie-valcenis.fr



Transports :



- Service régulier de transports
- Transports scolaires
- Je Dis Bus
- Co-voiturage

Propriétaires

N'hésitez pas à vous signaler auprès de la mairie* si vous possédez un bien qui pourrait être mis en location à nos travailleurs saisonniers.

*aux accueils, par téléphone au 04 79 20 51 49 ou par mail à accueil@mairie-valcenis.fr



BEL ÉTÉ À TOUS !